

Madame, Monsieur,

ACACED

Suite à votre demande de renseignement sur l'obtention de l'attestation de connaissances destinée à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (ACACED), je vous prie de trouver les informations suivantes :

Pour les activités :

- gestion d'une fourrière ou d'un refuge,
- élevage,
- exercice à titre commercial des activités de vente, de transit ou de garde, d'éducation, de dressage et de présentation au public de chiens et de chats
- exercice à titre commercial des activités de vente et de présentation au public des autres animaux de compagnie d'espèces domestiques.

au moins une personne en contact direct avec les animaux doit justifier l'une des qualifications professionnelles suivantes :

- a) La possession d'une certification professionnelle enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles ; (voir tableau ci-dessous)
- b) Le suivi d'une action de formation constituée d'une formation spécifique conclue par la réussite à une évaluation nationale (l'ACACED)
- c) La possession d'un certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (" CCAD ") délivré en application des dispositions en vigueur avant le 1er janvier 2016.

-Les professionnels non titulaires d'un diplôme, titre ou certificat à finalité professionnelle doivent suivre, sous la responsabilité déléguée à un organisme de formation habilité, une formation spécifique en présentiel, conclue par la réussite à une évaluation nationale. L'EPLEFPA est le centre habilité et le CFPPA 47 est l'organisme de formation de ce centre. Qui dispensera la formation.

L'évaluation (QCM sur informatique) se fera à la fin de la dernière journée de formation.

Pour vous aider dans la préparation de ce test, vous pouvez si vous le souhaitez acheter la ressource en ligne « Animaux domestiques - 400 questions » au prix de 10 € à **Éducagri éditions** (voir flyer joint).

-Vous trouverez le **calendrier des sessions de formation** sur le dossier de demande d'inscription ci-joint que vous voudrez bien **nous retourner complété** au

CFPPA 47
Service ACACED
Route de Casseneuil
47110 SAINTE LIVRADE SUR LOT

en ayant auparavant obligatoirement choisi une date de session en « Tronc commun » puis une ou plusieurs dates en fonction des catégories d'animaux choisies et selon le lieu de formation de votre choix.

-Vous recevrez par la suite un **contrat** de formation professionnelle établi en fonction des dates choisies. **C'est le retour du contrat signé qui réserve la place en formation.**

-Les **tarifs** sont mentionnés sur la demande d'inscription. Le montant varie en fonction du nombre de catégories d'animaux choisis. Le prix de la formation est de 140 € par jour et donc à minima de 280 € (pour 1 seule catégorie).

Le **règlement** sera à remettre par chèque (à l'ordre de l'Agent comptable de L'EPLEFPA 47) le premier jour de la formation.

-Toute **demande de financement** (demande de devis, programme, RIB....) se fera avec le retour du dossier d'inscription complété dont le paragraphe « Financement ».

Pour toutes demandes de financement, si le financement est refusé veuillez cocher la case « Autofinancement » (indiquant que vous financerez vous-même la formation) sinon votre inscription sera annulée.

Cette formation est éligible au CPF. Il faut créer un compte sur le site : <https://www.moncompteformation.gouv.fr> ou via l'application mobile.

-Une semaine avant la formation, vous recevrez par courrier votre convocation avec les dates, les horaires et le plan d'accès au centre de formation.

LISTE DES DIPLÔMES, TITRES ET CERTIFICATS À FINALITÉ PROFESSIONNELLE ENREGISTRÉS AU RNCP RÉPONDANT À LA CONDITION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ INSCRITE AUX I DES ARTICLES L. 214-6-1 ET L. 214-6-2 ET À L'ARTICLE L. 214-6-3 DU [CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME](#)

DIPLÔMES

POUR LA CATÉGORIE " CHIEN "

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.

Brevet de technicien supérieur agricole option technico-commercial, support " animaux d'élevage et de compagnie ".

Baccalauréat professionnel spécialité " conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ".

Baccalauréat professionnel spécialité " conduite et gestion de l'élevage canin et félin ".

Baccalauréat professionnel " technicien-conseil vente en animalerie ".

Baccalauréat professionnel spécialité " technicien conseil-vente en animalerie ".

Baccalauréat professionnel spécialité " technicien en expérimentation animale ".

Brevet professionnel option éducateur canin.

Brevet de technicien agricole option production, spécialité " animalier de laboratoire ".

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " travaux de l'élevage canin et félin ".

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " élevage canin et félin ".

Brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité " vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie ".

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " conseil-vente " (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité " technicien conseil-vente en animalerie ").

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " aide technicien en expérimentation animale ".

Brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité " laboratoire ".

Brevet professionnel agricole option travaux de l'élevage canin et félin.

POUR LA CATÉGORIE " CHAT "

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.

Brevet de technicien supérieur agricole option technico-commercial, support " animaux d'élevage et de compagnie ".

Baccalauréat professionnel spécialité " conduite et gestion d'une entreprise du secteur canin et félin ".

Baccalauréat professionnel spécialité " conduite et gestion de l'élevage canin et félin ".

Baccalauréat professionnel " technicien-conseil vente en animalerie ".

Baccalauréat professionnel spécialité " technicien conseil-vente en animalerie ".

Baccalauréat professionnel spécialité " technicien en expérimentation animale ".

Brevet de technicien agricole option production, spécialité " animalier de laboratoire ".

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " travaux de l'élevage canin et félin ".

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " élevage canin et félin ".

Brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité " vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie ".

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " conseil-vente " (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité " technicien conseil-vente en animalerie ").

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " aide technicien en expérimentation animale ".

Brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité " laboratoire ".

Brevet professionnel agricole option " travaux de l'élevage canin et félin ".

POUR LA CATÉGORIE " AUTRES QUE CHIENS ET CHATS "

Diplôme d'Etat de docteur vétérinaire.

Brevet de technicien supérieur agricole option productions aquacoles.

Brevet de technicien supérieur agricole option aquaculture.

Brevet de technicien supérieur agricole option technico-commercial, animaux d'élevage et de compagnie.

Baccalauréat professionnel " technicien-conseil vente en animalerie ".

Baccalauréat professionnel spécialité " technicien conseil-vente en animalerie ".

Baccalauréat professionnel spécialité " technicien en expérimentation animale ".

Baccalauréat professionnel spécialité " productions aquacoles ".

Baccalauréat professionnel " productions aquacoles ".

Baccalauréat professionnel spécialité " cultures marines ".

Brevet professionnel agricole et maritime option productions aquacoles.

Brevet professionnel option responsable d'exploitation aquacole maritime-continentale.

Brevet de technicien agricole option production, spécialité " animalier de laboratoire ".

Brevet d'études professionnelles agricoles option services, spécialité " vente d'animaux de compagnie, de produits et accessoires d'animalerie ".

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " conseil-vente " (rattaché au baccalauréat professionnel spécialité " technicien conseil-vente en animalerie ").

Brevet d'études professionnelles agricole " productions aquacoles ".

Brevet d'études professionnelles agricole spécialité " travaux aquacoles ".

Brevet d'études professionnelles agricoles spécialité " aide technicien en expérimentation animale ".

Brevet d'études professionnelles agricoles option animalerie, spécialité " laboratoire ".

TITRES ET CERTIFICATS À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Pour la catégorie " chien "

Agent cynophile de sécurité (EPLEFPA des Combrailles).

Agent de sécurité conducteur de chien d'intervention (Centre canin de Cast).

Assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablières).

Auxiliaire spécialisé (e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL).

Educateur de chiens-guides d'aveugles (Fédération française des associations de chiens-guides d'aveugles-FFAC).

Certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

Pour la catégorie " chat "

Assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablières).

Auxiliaire spécialisé (e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL).

Certificat de qualification professionnelle (CQP) vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

Pour la catégorie " autres que chiens et chats "

Assistant de cabinet et de clinique vétérinaires (école des Etablières).

Auxiliaire spécialisé (e) vétérinaire (GIPSA, SNVEL).

Certificat de qualification professionnelle (CQP) Vendeur jardinerie-graineterie option animalerie.

TITRES ET CERTIFICATS DÉLIVRÉS AU PLUS TARD LE 31 DÉCEMBRE 2014, RÉPONDANT À LA CONDITION D'EXERCICE D'UNE ACTIVITÉ INSCRITE AUX I DES ARTICLES L. 214-6-1 ET L. 214-6-2 ET À L'ARTICLE L. 214-6-3 DU [CODE RURAL ET DE LA PÊCHE MARITIME](#)

Certificat de spécialisation

Certificat de spécialisation d'aide-soignant vétérinaire, délivré par les EPLEFPA d'Alençon et d'Evreux.

Titres homologués

Certificat pratique d'agent cynophile de sécurité, délivré par les centres de formation d'apprentis des Combrailles, à Saint-Gervais d'Auvergne, et du Lot, site de Gramat.

Toiletteur canin, délivré par le centre de formation d'apprentis des Combrailles, à Saint-Gervais-d'Auvergne, le centre de formation d'apprentis de l'artisanat de Mulhouse et la cité de la formation professionnelle de Marmande.

Auxiliaire spécialisée(e) vétérinaire, délivré par le Centre national d'apprentis d'Aix-en-Provence.

Autres titres et certificats

Moniteur en éducation canine de deuxième degré, délivré par la Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France (SCC).

Certificat d'aptitude aux fonctions de juge et expert confirmateur, délivré par la Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France (SCC).

Certificat de formation à l'élevage canin délivré par la Société centrale canine pour l'amélioration des races de chiens en France (SCC).

Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèce domestique, option chien, délivré par la Société francophone de cynotechnie (SFC).

Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèce domestique, option chats et petits mammifères familiers, délivré par la Société francophone de cynotechnie (SFC).

Certificat d'études techniques de l'animal de compagnie d'espèce domestique, option chat, délivré par le Livre officiel des origines félines (LOOF).

Educateur de chiens-guides d'aveugles, délivré par la Fédération nationale des éducateurs de chiens d'aveugles.

ACACED ACTUALISATION

Toute personne exerçant une activité en lien direct avec les animaux est tenue d'actualiser ses connaissances au plus tard dix ans après la date d'évaluation ou à défaut, de délivrance de l'un des documents suivants :

- a) attestation de connaissances délivrée par la D(R)AAF ;
- b) diplôme, titre ou certificat à finalité professionnelle enregistré au RNCP, (voir tableau ci-dessus)
- c) certificat de capacité « CCAD » délivré en application des dispositions en vigueur, avant le 1er janvier 2016 ;
- d) titre ou certificat , délivré au plus tard le 31 décembre 2014. (voir tableau ci-dessus)

L'actualisation des connaissances requiert le suivi d'une formation d'une durée minimale de 7 heures auprès d'un organisme de formation habilité, quel que soit le nombre de catégories d'animaux concernées. Les domaines de connaissances couverts par cette actualisation tiennent compte des nouveautés scientifiques, techniques et réglementaires dans les différents domaines.

L'actualisation des connaissances de l'ACACED se déroule au choix sur la journée de formation du « Tronc commun » ou une journée « spécifique » .

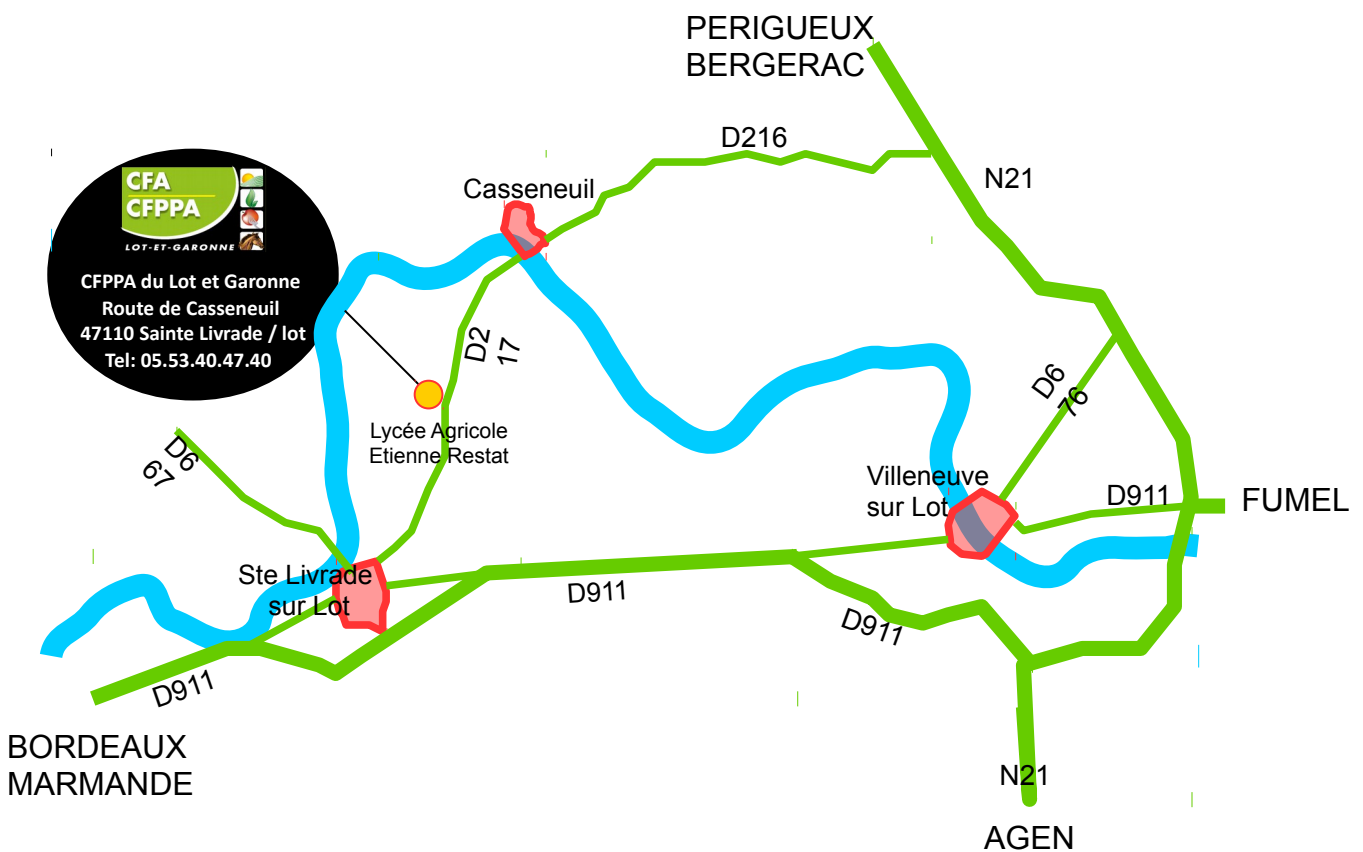
A l'issue de cette journée, le stagiaire reçoit une attestation de formation conforme à l'article L 6553-1 du code du travail. Cette attestation reprend la catégorie d'obtention initiale du 1^{er} certificat.

Pour une demande de catégorie supplémentaire, le candidat doit suivre la formation initiale :

1 journée de « Tronc commun »
+ 1 journée par catégorie supplémentaire souhaitée

Le stagiaire passera l'évaluation (QCM sur informatique) de la ou des catégories supplémentaire(s).

PLAN D'ACCÈS



Pour le CFPPA 47 de Sainte Livrade sur Lot renseignements sur les **hébergements** et la **restauration**:

Il n'y a pas d'hébergement au sein du centre de formation mais les hôtels les plus proches sont par exemples :

- Hôtel CAMPANILE à PUJOLS 47300
- Hôtel IBIS Styles à VILLENEUVE SUR LOT 47300
- Hôtel Deltour Bias 47300

Un foyer est à votre disposition pour la pause déjeuner avec micro-onde.

En période scolaire (hors vacances scolaire académie de Bordeaux) nous pouvez prendre votre déjeuner au restaurant scolaire du site au tarif de 4,35 €/repas (chèque ou espèces avec l'appoint).